



**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR UNE OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE
AU PORT DU DOUHET (SAINT-GEORGES D'OLERON)
POUR ACTIVITE COMMERCIALE**

Nom et adresse de la personne publique :

Département de la Charente-Maritime
Direction de l'Eau, de la Mer et du Littoral - Service des ports
CS 60003 - 17076 LA ROCHELLE CEDEX 9
(Tél. : 05 46 87 88 70)

Type de procédure : Appel à candidature pour l'établissement d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Objet : Le Département de la Charente-Maritime informe le public de la vacance d'un emplacement à vocation commerciale comprenant d'une à cinq cabanes d'une surface de 20 m² chacune et d'un terre-plein de 250 m² dans les limites du domaine public portuaire du Douhet (situé sur la commune de Saint-Georges d'Oléron).

La surface pourra être ajustée au regard de l'occupation réelle et le Département se réserve la possible répartition de ces parcelles en différents lots, selon les projets proposés.

Des activités de café-bar et de dépôt de pain sont souhaitées dans l'un ou plusieurs des projets attendus, afin de proposer ces services aux usagers du port en saison estivale.

Lieu d'exécution : Cf. plan joint.

Date de début de l'autorisation d'occupation du domaine public (AOT) : Mars 2024

Durée : La durée de l'autorisation sera proposée par le pétitionnaire et ne devra en aucun cas dépasser cinq années, sauf à justifier d'un investissement nécessitant une durée plus longue pour permettre l'amortissement complet des installations.

Redevance :

A titre d'information, la redevance pour la 1^{ère} année d'exploitation sera fixée conformément à la tarification portuaire en vigueur, et pourra évoluer en fonction des modifications tarifaires annuelles.

A titre indicatif, pour l'année 2023 le tarif occupation du domaine public relatif aux activités commerciales était le suivant :

- *Part fixe : 50,30 € TTC / m² / an*
- *Part variable : de 3 % à 5 % du chiffres d'affaires HT, assujetti à la TVA, de l'exploitant.*

Date limite de dépôt des candidatures : **le 15 janvier 2024 à 17h**

Documents à fournir :

- **Formulaire de demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public portuaire départemental avec un objet commercial**, dûment rempli à solliciter à l'adresse suivante :
service.portsdepartementaux@charente-maritime.fr
- Tout autre document permettant de décrire plus précisément le projet.

Conditions d'attribution :

Les critères suivants permettront de départager les candidats :

- La qualité du projet d'exploitation, en fonction de sa capacité à contribuer à l'animation du port du Douhet, de sa périodicité d'ouverture et de sa viabilité économique (60%),
- L'intégration paysagère dans le site (40%).

Les candidats ayant répondu au mieux aux critères énoncés précédemment pourront être reçus pour préciser les modalités de l'occupation du domaine.

Le lauréat sera celui qui aura répondu au mieux aux critères énoncés ci-dessus, selon la pondération établie.

Les plis devront nous parvenir par voie postale (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Département de la Charente-Maritime / DEML / Service des Ports
CS 60003 – 17076 LA ROCHELLE CEDEX 9

ou par mail à l'adresse suivante :

service.portsdepartementaux@charente-maritime.fr

PLANS DE LOCALISATION DE L'EMPLACEMENT AU PORT DU DOUHET (A SAINT-GEORGES D'OLERON)



Espace à vocation commerciale :

- 5 cabanes de 20 m² chacune
- terre-plein d'une surface de 250 m².

Possibilité de répartition des espaces (bâti et non bâti) en différents lots.